

Ecole élémentaire Gabrielle Colette. 6 rue des écoles. 71170 Chauffailles.

Année scolaire 2020 – 2021

**Procès verbal.**  
**CONSEIL D'ECOLE numéro 1.**  
**Du mardi 3 novembre 2020(18h00) Salle des maîtres.**

Personnes présentes au conseil d'école :

Les enseignants : Mme BAILLY Mathilde, Mme DOLDINGER Chantal, Mme BONIN Magali, Mme IAHNS Cécile, Mme MOLLON Lydie, Mme PERRONNET Elisabeth, Mme SUCHET Lucie, Mme BARBIER Adèle, M. LUCCIONI Paul-Noël.

Les représentants de la mairie : Mme Nicolle Isabelle. M Andrevon François.

Les parents d'élèves : Mme Salima Chellali, Mme Karine Joly, Mme Jessica Thévenet, Mme Elodie Trouillet, M Camille Georges, M Lorenzo Bau.

DDEN : M. PERRAYON Georges

Sont excusées : Mme Claire Villiers, Inspectrice de l'Education Nationale de la circonscription de Charolles. Mme Dumoulin Stéphanie Maire de Chauffailles.

### **1.Rappel de l'ordre du jour**

Installation et compétences du Conseil d'école – Classes, effectifs et équipe pédagogique - Le règlement intérieur de l'école - Le projet d'école 2018-2022 - Médecine scolaire - Vie de l'école – Aide aux devoirs - Travaux à envisager - Équipement informatique –. Questions des parents d'élèves. Dates et heures des prochains conseils d'école.

### **2. Installation du Conseil d'école.**

Lors des élections du vendredi 9 octobre 2020, nous avons deux listes de parents d'élèves. Une liste conduite par Mme Chellali Salima et une liste conduite par M Georges Camille. Ce qui prouve l'attachement des parents à l'école Gabrielle Colette puisque ces deux listes regroupaient à elles deux 21 candidats. Le taux de participation à cette élection a été de 68, 29%.

Les deux listes ont eu chacune trois candidats élus.

Les 6 parents élus sont : Mme Salima Chellali, Mme Karine Joly, Mme Jessica Thevenet, M Camille Georges, M Lorenzo Bau, Mme Elodie Trouillet.

**Le conseil d'école est donc installé pour l'année 2020 – 2021.**

Les procès verbaux du conseil d'école, les lettres d'invitation seront, dans la mesure du possible, envoyés par mail.

### **3. Compétences du CE**

L'article 17 du BO n° 39 du 25 octobre 1990 est porté à la connaissance des membres du conseil d'école.

Le conseil d'école est l'organe qui prend les grandes décisions dans la vie de l'école, notamment sur le règlement intérieur de l'école et l'organisation de la semaine scolaire.

#### Composition

Le conseil d'école est composé :

- du directeur de l'école, qui le préside,
- de l'ensemble des maîtres affectés à l'école,
- du maire et de l'adjoint chargé des affaires scolaires,
- des représentants élus des parents d'élèves en nombre égal à celui des classes de l'école,
- du délégué départemental de l'éducation chargé de visiter les écoles.

#### Membres supplémentaires

Peuvent assister au conseil, avec voix consultative :

- les personnes chargées des activités sportives et culturelles,
- les personnes participant aux actions de prévention et d'aide psychologique.
- l'équipe médicale scolaire,
- les assistantes sociales,
- les agents spécialisés de l'école maternelle.

L'inspecteur de l'éducation nationale de la circonscription peut également y assister.

#### Fonctionnement

Le conseil d'école est constitué pour une année et siège jusqu'au renouvellement de ses membres.

Il se réunit au moins une fois par trimestre, et obligatoirement dans le mois qui suit la proclamation des résultats aux élections des parents.

Les parents d'élèves élus au conseil d'école sont membres à part entière de cette instance participatives : ils ont voix délibérative.

Ils peuvent par ailleurs assurer un rôle de médiation, à la demande de tout parent d'élève, auprès des autres membres de la communauté éducative.

Après le conseil, le directeur de l'école dresse un procès verbal qui sera affiché dans un lieu accessible aux parents d'élèves.

#### Attributions

Le conseil d'école établit et vote le règlement intérieur de l'école.

Il participe à l'élaboration du projet d'école et donne son avis sur les questions intéressant la vie de l'école.

Ainsi, il s'occupe :

- des actions pédagogiques entreprises pour atteindre les objectifs nationaux,
- de l'utilisation des moyens alloués à l'école,
- des conditions d'intégration des enfants handicapés,
- des activités périscolaires,
- de la restauration scolaire.

Le conseil d'école donne son accord pour l'organisation d'activités complémentaires éducatives, sportives ou culturelles.

#### **4. Les classes et les effectifs – le personnel**

<b>Classe 1</b>	<b>Classe 2</b>	<b>Classe 3</b>	<b>Classe 4</b>	<b>Classe 5</b>	<b>Classe 6</b>
18 CP	18 CP/CE1	18 CE1/CE2	18 CE2/CM1	18 CE2/CM2	21 CM1/CM2
Doldinger Chantal. Barbier Adèle	Iahns Cécile.	Bonin Magali Barbier Adèle	Mollon Lydie Barbier Adèle	Bailly Mathilde	Luccioni Paul Barbier Adèle

Nous avons 110 élèves. Nous avons eu une ouverture de classe voici deux ans. Garderons-nous ce sixième poste ? Ce serait souhaitable en raison des difficultés importantes que nous rencontrons au quotidien dans l'accompagnement de nos élèves.

Mme Taboulet Stéphanie et Mme Suchet Lucie, sont titulaires des postes de brigade rattachés à l'école.

Mme Élisabeth PERRONNET et Mme Aurore BERTHIER occupent le poste du RASED (maître E) et accompagnent les élèves en difficulté sur le canton de Chauffailles sur demande des enseignants, prioritairement avec les élèves de cycle 2.

Mme Laure HAVIOTTE psychologue scolaire rattachée à l'école Gabrielle Colette a pris sa retraite et n'a pas été remplacée. Ce non remplacement constitue un manque important pour l'école Gabrielle Colette.

#### **5. Le règlement intérieur de l'école.**

Le règlement intérieur de l'école Gabrielle Colette est issu d'un règlement départemental des écoles maternelles et élémentaires de Saône et Loire. Tous les ans, il est soumis à l'approbation du Conseil d'école lors du premier conseil d'école.

Après lecture, admis à l'unanimité.

#### **6. Le projet d'école 2018-2022.**

Le projet d'école est constitué de quatre volets.

- Culturel
- Pédagogique
- Environnemental
- L'informatique au service de la différenciation pédagogique
- La relation école famille qu'il va falloir renforcer, améliorer dans les semaines et mois qui viennent. Les parents saluent cette initiative et souhaitent s'investir dans ce travail de communication.

#### **7. Médecine scolaire.**

*Santé à l'école.*

Les familles dont les enfants ont un PAI (projet d'accueil individualisé) ont reçu un courriel et un appel téléphonique du CMS pour leur expliquer la démarche pour le renouvellement ou l'établissement d'un PAI.

Certains enfants de CE1/CE2 seront vus par l'infirmière scolaire du secteur.

#### **8. Vie de l'école.**

*Projets pour l'année scolaire 2020-2021.*

Projet Handball

« École et cinéma ». Les élèves iront 3 fois au cinéma.

Les enfants assisteront à un spectacle à l'Espace Culturel du Brionnais.

La grande lessive.

Projet mosaïque

Projet arts plastiques pour une exposition en fin d'année scolaire

Projet exposition Gabrielle Colette.

Sorties de fin d'année pas encore définies.

### *Retard/Assiduité.*

Il est rappelé que les retards des élèves sont problématiques, dérangent les enseignants et les élèves qui sont déjà au travail. Le directeur doit laisser sa classe pour ouvrir le portail qui se situe à soixante-dix mètres de sa classe. Nous demandons donc aux familles de déposer les enfants avant 8h45 et avant 13h30. L'ouverture des portes de l'école se fait toujours dix minutes avant l'heure légale.

L'assiduité des élèves est essentielle quel que soit le niveau de scolarité de l'élève. L'équipe enseignante est très vigilante par rapport à cette question. Toute absence doit être justifiée.

### *Sécurité à l'école.*

Un exercice incendie a eu lieu à l'école Gabrielle Colette.

Un exercice attentat intrusion a également eu lieu à l'école Gabrielle Colette.

Ces deux exercices nous ont permis de constater ce qui fonctionnait bien ou pas et d'améliorer l'évacuation des enfants.

Il faudrait une trousse de secours par bâtiment.

Des alarmes fiables comme les cornes de brume.

### *A l'extérieur de l'école.*

La mairie a installé deux feux clignotants aux extrémités de la rue des écoles, plus deux panneaux qui indiquent la présence de l'école aux véhicules à moteur. Nous espérons que les voitures arriveront moins vite avec l'installation de ces feux et panneaux.

Il s'agit d'une bonne initiative qui vise à renforcer la sécurité en faveur des enfants.

Un visiophone va être prochainement installé à l'école sur le portail d'entrée. Ce visiophone va faciliter le quotidien des enseignants. Sur le temps scolaire, il y a des entrées et des sorties et à chaque fois il faut effectuer 70 mètres pour ouvrir et fermer le portail. Ce ne sera plus le cas dorénavant.

### *Site Internet.*

Le site est mis à jour régulièrement par les classes et l'équipe enseignante pour illustrer les projets et activités proposées à l'école. Ce site est d'accès facile.

## **9.Équipement informatique.**

La photocopieuse a été changée. Nous avons un outil qui est neuf. L'équipe pédagogique apprécie l'arrivée de cette machine qui facilite le travail et fournit des photocopies de bonne qualité pour nos élèves.

En septembre 2020, Cédric Baligand conseiller municipal et Julien Fillon responsable du cyberbase sont venus à l'école pour faire un inventaire du matériel informatique. Ce travail nous permettra de faire le point afin de garder et améliorer ce qui fonctionne, mais aussi se débarrasser du matériel obsolète.

Pour les années à venir il faudrait équiper chaque classe d'un TNI (un par an) et augmenter le nombre d'ordinateurs portables.

Il faudrait un ordinateur portable pour chaque classe. Plus 10 ordinateurs portables qui viendrait compléter les dix que nous avons déjà pour les élèves.

## **10. Travaux**

Nous sommes en discussion avec la mairie pour rénover deux salles et réorganiser les locaux. Il est possible que nous changions de place la bibliothèque. Nous aimerions également mieux organiser le rangement du matériel sportif.

M Andrevon François, adjoint aux affaires scolaires, nous confirme qu'une salle du bâtiment Jules Ferry sera rénovée cette année. L'accès de cette salle sera modifié pour la rendre accessible à des personnes qui souffriraient de handicap.

## **11. Aide aux devoirs.**

C'est un service rattaché à Caritas France (anciennement secours catholique). Les bénévoles intervenaient dans un local rue du 8 mai 1945. Ce service accueillait 9 enfants deux fois par semaine.

C'est l'équipe enseignante qui choisissait les élèves qui bénéficiaient de cet accompagnement scolaire, en fonction du nombre de places, des besoins et situations de chacun.

Ce service ne peut pas avoir lieu cette année en raison du Covid 19.

Beaucoup de parents nous demandent que leurs enfants puissent être pris en charge après l'école pour faire leurs devoirs. Il y a un réel besoin.

Des parents d'élèves bénévoles se proposent d'accueillir des enfants pour les aider et les accompagner. Il y a nécessité d'engager une réflexion. Cet accompagnement peut-il se faire dans les locaux de l'école ? En dehors ? Sous quelles conditions ? Il est souhaitable qu'il y ait un cadre juridique.

Nous contacterons l'Inspection de Charolles pour en savoir plus et apporter une aide à cette réflexion.

La mairie peut-elle mettre en place un service sur le temps des garderies le soir ?

## **12. Coopérative scolaire.**

- Recettes : 850 € de l'amicale laïque  
750 € de cotisations des parents
- Dépenses : 254€, adhésion à l'OCCE.
- Sur le compte : 10 260€

### **13. Questions des représentants des parents d'élèves.**

- Comment les enfants vivent le port du masque ? Dans la cour et en classe ?
- Les masques pour les enfants des familles avec peu de ressources : la mairie a acheté un petit stock de masques. Nous venons d'avoir une dotation de l'Inspection de Charolles de 252 masques en tissu que nous distribuerons aux familles. Ces masques peuvent être lavés vingt fois.
- La cotisation OCCE s'élève à 10€ par an et par enfant. Les parents demandent si elle est obligatoire et à quoi elle sert ? Elle est non obligatoire mais permet d'alimenter le compte de la coopérative. Les parents demandent si elle peut être proposée au prorata du nombre d'enfants.
- Comment les enseignants ont abordé la notion de laïcité (aux vues de l'actualité) ? Les enseignants ont abordé le thème avec leur classe en fonction des âges. Les enfants se sont exprimés. La notion a été vue globalement et a été détaillée en fonction des âges des enfants.
- Prise en charge des enfants pour les devoirs dans les locaux de l'école et par les personnes de la garderie.
- Question posée sur la sortie des classes de 16h30 : qui vient récupérer les enfants ? Est-ce que les enseignants laissent les enfants partir d'eux même ? A quoi servent les noms que les parents inscrivent sur les fiches de renseignements en début d'année ? Les enseignants répondent que ces noms sont les personnes autorisées à venir chercher les enfants dans le temps scolaire. Également, à partir de 16h30, les enfants sont à la charge des parents et non plus des enseignants.
- Il est noté que les menus de cantine se sont améliorés. Satisfaction générale.

### **13. Dates et horaires des prochains CE.**

**2<sup>ème</sup> conseil d'école : mardi 9 mars 2021, 18h00.**

**3<sup>ème</sup> conseil d'école : mardi 15 juin 2021, 18h00 .**

La secrétaire :

Mme Magali Bonin

Le président de séance :

Luccioni Paul.